

Ordre du jour

1. Appel
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis municipal N° 06/2016 – Arrêté d'imposition 2017
4.1 Rapport de la commission de gestion
5. Préavis N° 07/2016 – Autorisation générale de plaider
6. Préavis N° 08/2016 – Autorisation générale pour statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles
6.1 Rapport de la commission de gestion
7. Préavis municipal N° 09/2016 – Aliénation du patrimoine en matière de servitude de canalisation ou réseau souterrain
8. Préavis municipal N° 10/2016 – Autorisation permettant à la Municipalité d'engager légalement des dépenses imprévisibles et exceptionnelles
8.1 Rapport de la commission de gestion
9. Préavis municipal N° 11/2016 – Autorisation permettant à la Municipalité d'accepter des legs et des donations
9.1 Rapport de la commission de gestion
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents	27
Excusés	9
Absents	0
Visiteurs	0

2. Lecture du dernier procès-verbal

Le dernier procès-verbal est lu à l'Assemblée.

M. Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions, le PV est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

3. Assermentations

Mmes Danielle Collomb et Nicole Déruaz sont assermentées.

Le Conseil compte au 27 septembre 2016 : 29 membres.

4. Préavis municipal N° 06/2016 – Arrêté d'imposition 2017

M. le Président passe la parole à la Municipalité M. Jean-François Déruaz pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Patrick Munier.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis et repasse la parole à M. Déruaz :

Une nouvelle modification concernant l'impôt foncier sera peut-être à faire dans les prochaines années s'il s'avère que les rentrées ne devaient pas être suffisantes suite aux modifications de la péréquation et/ou à la baisse du taux d'imposition.

M. Jean-Daniel Quiblier demande ce que représente l'exonération de l'impôt sur les chiens.

M. J.-F. Déruaz : Cette modification est une exonération décidée en faveur des personnes mal voyantes et les invalides ayant besoin d'un chien.

Il n'y a pas d'autres interventions ; le Président clos la discussion et passe au vote:

Le préavis municipal N° 06/2016 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

5. Préavis N° 07/2016 – Autorisation générale de plaider

M. le Président passe la parole à la Municipalité, Mme M. Dentan, pour la lecture du préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Danielle Collomb demande s'il y a un plafond.

Mme M. Dentan : Non.

M. J.-F. Déruaz : Le plafond serait de la compétence de la Municipalité.

Il n'y pas d'autre intervention, le Président clôt la discussion et passe au vote:

Le Préavis N° 07/2016 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis N° 08/2016 – Autorisation générale pour statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles

M. le Président passe la parole à la Municipalité M. Daniel Emery pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Olivier Sauzet.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Il n'y pas d'intervention, le Président clôt la discussion et passe au vote:

Le Préavis N° 08/2016 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal N° 09/2016 – Aliénation du patrimoine en matière de servitude de canalisation ou réseau souterrain

M. le Président passe la parole à la Municipalité M. Stéphane Jayet pour la lecture du préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Il n'y pas d'intervention, le Président clôt la discussion et passe au vote:

Le Préavis N° 09/2016 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

8. Préavis municipal N° 10/2016 – Autorisation permettant à la Municipalité d'engager légalement des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

M. le Président passe la parole à la Municipalité M. Jean-François Déruaz pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Georges Sintes.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Claire Blanchard aimerait savoir combien de fois ce montant a déjà été utilisé.

M. J.-F. Déruaz : Ce montant est utilisé plusieurs fois par année. Il est utilisé pour des montants non budgétés, soit parce qu'imprévisibles, soit parce qu'il s'agit d'une dépense dont il avait déjà été question précédemment, comme la mise en place du columbarium, par exemple.

Il n'y pas d'autre intervention, le Président clôt la discussion et passe au vote:

Le Préavis N° 10/2016 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal N° 11/2016 – Autorisation permettant à la Municipalité d'accepter des legs et des donations

M. le Président passe la parole à la Municipalité M. Jacques Seernels pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Jean-Claude Jaccoud.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Veronica Evans demande pourquoi il y a une limite de Fr. 50'000.- et que se passe-t-il si on nous offre plus ?

Mme M. Dentan : A partir de Fr. 50'000.- c'est du ressort du conseil général. En effet, certaines donations peuvent être des cadeaux empoisonnés, par exemple un vieux château en ruine.

Il n'y pas d'autre intervention, le Président clôt la discussion et passe au vote:

Le Préavis N° 11/2016 est accepté à l'unanimité.

10. Communications de la municipalité

Mme la Syndic

1. Enfance et Jeunesse : les membres ont été assermentés. Le premier Codir à 11 communes a eu lieu cette semaine. La première assemblée intercommunale aura lieu le 2 novembre.
2. Concernant la fusion : une réunion est prévue en novembre, afin de préparer un agenda des étapes de la future fusion.
3. Entr'ainés : Sortie avec la CGN et visite du musée Chaplin à Corsier
4. Annonce du bulletin communal automne-hiver

M. D. Emery

1. Annonce la présentation du nouveau poste de gendarmerie mobile aura lieu le 6 octobre 2016.

M. S. Jayet

1. La conduite du réseau d'eau vers le cimetière sera goudronnée prochainement
2. Concernant la loi sur la distribution d'eau : le dossier est toujours aux mains du canton.
3. Déchetterie : des arbres vont être abattus afin de les utiliser pour consolider la pente du flon.

M. J.-F. Déruaz

1. Il n'y aura pas de bois de feu cette année par le biais de la commune, car il n'est pas encore sec. Pour les intéressés, ils peuvent en commander directement sur le site Internet de l'Ashfor, voir le secrétariat communal.

M. J. Seernels

1. Concernant le cimetière, celui-ci est en voie d'assainissement. Il demande si toutes les personnes concernées ont été informées et se tient à disposition pour toute information à ce sujet.

11. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion :

1. M. Albin Quiblier annonce le souper de soutien de la Jeunesse de Tartegnin qui aura lieu le 1^{er} octobre 2016.

Le Président du Conseil :

1. Annonce le prochain conseil qui aura lieu mardi 6 décembre 2016 à 19h00, suivi du repas traditionnel de fin d'année.
2. Propose que les PV du Conseil soient imprimés et ajoutés aux enveloppes, afin que chacun puisse en prendre connaissance et ainsi éviter de les lire à chaque conseil. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Il n'y a pas d'autres interventions, le Président clôt la séance qui est levée à 21 h.

Michael Duc
Président



Béatrice Tellenbach,
Secrétaire

